

Lycée Jean Puy - Voyage en Grèce - samedi 10 février/jeudi 15 février 2024

Quelques informations pratiques :

- Nous faisons appel à l'association Arista, spécialisée dans l'organisation de voyages scolaires en Italie et Grèce. Nous aurons donc un correspondant sur place. Les visites guidées sont assurées par les professeurs de latin-grec, M. Mas et Mme Robert-Mas.
- Départ le samedi 10 février vers 5 h du matin. Retour le jeudi après-midi vers 15h. Le vendredi, les élèves viennent en classe (mais on ne leur demandera pas d'avoir rattrapé les cours tout de suite), cela leur permettra de récupérer les cours pour les rattraper pendant les vacances.
- Le voyage se fait en bus jusqu'à Genève, en avion (sans escale) jusqu'à Athènes, puis en bus entre les différents sites. L'hébergement se fait en hôtel (chambres de 3 ou 4).

Tarif et règlement :

Le prix n'excèdera pas 500 euros, à régler en 4 fois (cf. échéancier joint).

Les chèques sont à l'ordre de « Agent comptable lycée Jean Puy ». Ils sont à remettre de préférence aux enseignants organisateurs ou à déposer à l'intendance. Le paiement en espèces se fait directement auprès de l'intendance.

Les paiements en chèques vacances sont acceptés. Certaines mairies et CE proposent des aides. Si votre enfant a adhéré à la MDL, une participation lui sera versée directement.

Si vous souhaitez diviser un acompte en deux chèques à débiter à deux dates, il suffit de l'indiquer. Si votre enfant est boursier, vous pouvez contacter l'intendance pour consacrer une partie de la bourse au paiement du voyage.

Une première vente a été organisée pour faire baisser le prix. Nous en envisageons une deuxième en janvier si les élèves et les familles sont prêts à s'investir dans cette action.

Formalités administratives

Avec le 2^e versement, il faut nous remettre :

- 1) Une photocopie de la carte d'identité (ou du passeport) - **valide lors du voyage** - de votre enfant.
- 2) Si votre enfant est mineur au moment du voyage, une autorisation parentale de sortie du territoire (à remplir sur internet puis à imprimer : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>)
- 3) Une photocopie de la pièce d'identité du parent qui signe l'autorisation parentale.
- 4) Si le mineur ne porte pas le même nom que la personne qui signe cette autorisation, il faut également nous fournir une photocopie du livret de famille.
- 5) Si les parents sont séparés, il faut deux autorisations de sortie, avec les pièces d'identités.

Vous devez, si votre enfant n'en possède pas déjà une, demander sur le site ameli.fr une carte européenne d'assurance maladie (valable deux ans). Votre enfant gardera cette carte avec lui.

Vous devez également nous signaler dès maintenant tout problème médical ou toute particularité alimentaire afin que nous puissions prévenir notre partenaire.

Programme

Jour 1 : voyage. Rapide promenade dans Athènes. Nuit à Athènes

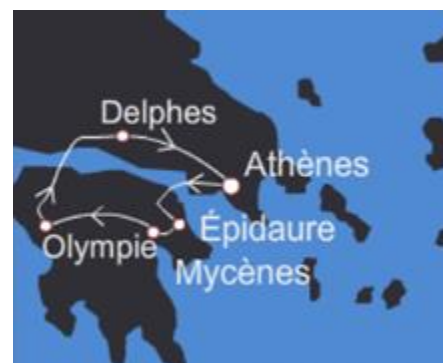
Jour 2 : visite des sites antiques à Athènes (Acropole et monuments autour de l'Agora, musée archéologique national). Nuit à Athènes

Jour 3 : Argolide. Le canal de Corinthe, le théâtre d'Épidaure, les vestiges de Mycènes. Bus jusqu'à Olympie. Nuit à Olympie.

Jour 4 : Olympie. Site des jeux olympiques et musée. Bus jusqu'à Delphes. Nuit à Delphes.

Jour 5 : Delphes. Sanctuaire et musée. Visite du monastère d'Ossios Loukas, sur le chemin du retour vers Athènes. Nuit à Athènes

Jour 6 : Retour à Roanne



Un autre document concernant les bagages et les consignes pratiques pour le voyage vous sera remis ultérieurement. En cas de besoin, vous pouvez nous contacter par mail :

vrobert-mas@ac-lyon.fr ou cmas1@ac-lyon.fr

Les organisateurs, Mme Robert-Mas et M. Mas